



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Pass Culture :

Positionnement de la COFAC sur la part individuelle et la part collective

L'apprentissage des pratiques artistiques et culturelles est un droit culturel pour tous et un enjeu fondamental pour la jeunesse. Financer du projet --et non soutenir de la pure consommation-- est un enjeu crucial de politique publique et du vivre ensemble. Associer tous les acteurs de l'EAC tout au long de la vie reste à construire, pour de réels parcours d'éducation artistique et culturelle accessibles à tous les enfants et jeunes, sans distinction. Le pass Culture peut contribuer à assurer ce droit, à certaines conditions.

Selon les termes mêmes du ministère de la Culture, la part individuelle du pass Culture doit être réformée afin de ne pas se borner à être un instrument de consommation culturelle et de reproduction sociale. Cette réforme engage donc des enjeux majeurs de diversification des acteurs, de médiation et de participation des jeunes.

Pour la part individuelle comme pour la part collective du pass Culture, la COFAC demande que le rôle des fédérations d'éducation populaire et des réseaux d'associations culturelles soit enfin pris en compte au niveau de la gouvernance nationale du pass comme au niveau de la reconnaissance des réseaux d'acteurs de terrain.

La COFAC déplore que le pass ne réponde aucunement aux besoins des écoles maternelles et élémentaires : elles sont exclues de ce dispositif, de même que les activités périscolaires et ne peuvent donc pas bénéficier des crédits publics qui lui sont affectés. Cela creuse un écart qui pèse excessivement sur le bloc communal, qui apporte pourtant des financements complémentaires significatifs par rapport à ceux de l'Éducation nationale et de la Culture.

Créer un troisième volet consacré à la participation des jeunes à la vie culturelle

Concernant la part individuelle, afin d'assurer un équilibre entre accès à une consommation culturelle et faciliter la participation culturelle, nous proposons d'utiliser le pass et ses fonctionnalités pour intégrer l'encouragement au bénévolat culturel des jeunes. Il s'agirait de pouvoir inscrire dans l'offre du pass les propositions de bénévolat des associations culturelles auprès des jeunes en utilisant les potentialités de la géolocalisation et en améliorant l'algorithme pour diversifier leurs centres d'intérêt et faire monter des propositions locales alternatives à leurs choix culturels habituels.

Par ailleurs, le pass pourrait servir à des jeunes ayant un projet culturel pour trouver un accompagnement local pour leur projet, que les associations culturelles pourraient assurer en étant référencées pour ce rôle.

Un troisième volet « participation à la vie culturelle » serait donc à créer pour développer aussi bien le bénévolat que la participation, en prévoyant une interconnexion entre la plateforme Jeveuxaider.fr et la plateforme du Pass.

Ce troisième volet du Pass Culture, spécifiquement dédié au bénévolat culturel et à l'accompagnement des projets culturels des jeunes serait distinct mais complémentaire de la part individuelle (gérée par la plateforme du pass) et de la part collective (gérée *via* la plateforme Adage), et serait porté par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports / DJEPVA avec Jeveuxaider.fr. Cette proposition vise à valoriser le bénévolat culturel et à soutenir la participation des jeunes à travers le Pass Culture, tout en impliquant dans le dispositif le ministère en charge de la jeunesse, absent jusque-là de la stratégie du pass.

Développer et soutenir les pratiques volontaires, individuelles et collectives, dans le cadre de la part individuelle

La COFAC préconise de faciliter l'accès à des pratiques culturelles individuelles et collectives d'éducation populaire dans un cadre de loisir et de pratique en amateur. Un travail sur cet axe est en cours entre le pass Culture et les fédérations d'éducation populaire signataires de la charte Education Populaire Culture. Y associer également la COFAC permettrait d'étendre le cadre de cette négociation au périmètre des autres fédérations d'associations culturelles. En pratique, il s'agirait de réserver une partie du budget allouée à la part individuelle du pass Culture à des activités collectives, régulières ou non, de type stages, ateliers, chœurs, chantiers de bénévoles...

Pour une part collective renforcée et ouverte à l'articulation avec les actions périscolaires.

Le pass Culture combine aujourd'hui deux dispositifs différents dans leurs objectifs et leur mise en œuvre, y compris technique : la part individuelle en tant que chéquier numérique pour des consommations et des activités individuelles et collectives hors temps scolaire ; la part collective pour soutenir des projets et des actions collectives en temps scolaire. La COFAC estime que la part collective répond à des besoins réels, comme le prouve la rapidité avec laquelle les établissements et les équipes pédagogiques s'en sont emparées pour monter des projets. Son rôle, devenu très vite déterminant pour la mise en œuvre de l'EAC, doit être renforcé.

Dans cette organisation entre usage individuel et activités scolaires, les activités culturelles périscolaires représentent un chaînon manquant entre le temps de la sensibilisation de tous les jeunes dans le cadre scolaire et le temps du choix personnel de poursuivre une activité culturelle, temps pour lequel les associations culturelles sont qualifiées et disponibles. Il serait nécessaire que les enseignants et les établissements puissent recourir à ces acteurs associatifs, aussi bien pour les actions en temps scolaire que pour leur articulation avec le temps périscolaire.

Ainsi, le pass Culture prendrait en compte la sensibilisation des jeunes aux activités volontaires, pratiquées en amateur et aux différentes formes de participation à la vie artistique et culturelle, dans un esprit de démocratie culturelle aussi bien que de démocratisation culturelle.

Pour une gouvernance partagée du pass Culture

Afin de mettre en œuvre les évolutions suscitées, la COFAC affirme la nécessité de faire une place aux associations culturelles au sein de la gouvernance du pass Culture. Un comité stratégique élargi aux fédérations d'associations culturelles permettrait à ces dernières d'être partie-prenantes des orientations et des évolutions du pass Culture, aux côtés de l'État, des collectivités et des institutions culturelles.

Document validé le 27-10-2025

COFAC 2 rue Oberkampf - 75011 PARIS

www.cofac.asso.fr - cofac.coordination@cofac.asso.fr

Tél. 01 43 55 60 63